



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contractuels

Question écrite n° 51044

Texte de la question

Mme Valérie Corre attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation administrative précaire des personnels affectés sur des missions de lutte contre le décrochage scolaire, que ce soit l'accompagnement des élèves dans les établissements ou la coordination départementale des dispositifs. Ces personnels sont au nombre de 800 en France. Les deux tiers sont contractuels, en CDD ou CDI. Ils souhaiteraient pour la plupart être titularisés dans la fonction publique. Le concours « coordination pédagogique et ingénierie de formation » a été supprimé et aucun autre concours spécifique pour le recrutement de ces personnels n'a été ouvert. À l'heure de la pérennisation des dispositifs de lutte contre le décrochage, elle demande si le ministère entend ouvrir à nouveau un concours d'ingénierie de formation ou mettre en place des examens professionnels afin de proposer des perspectives de carrière aux personnels investis dans cette mission d'intérêt national.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Corre](#)

Circonscription : Loiret (6^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51044

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 1974

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)